

Subvention Régionale Prévention malaises

CARSAT

Présentation du dispositif

Cette subvention régionale expérimentale vise à prévenir les malaises en entreprise en agissant à la fois sur les conditions de travail et sur l'organisation des secours.

Elle soutient les investissements destinés à réduire l'exposition aux contraintes thermiques et encourage le renforcement des moyens de secours afin de limiter les conséquences des situations d'urgence.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles, les entreprises de 1 à 49 salariés des départements aquitains (24, 33, 40, 47 et 64) relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- les équipements permettant de réduire les contraintes climatiques (climatiseurs, brumisateurs, vêtements rafraîchissants ou chauffants...),
- les équipements et prestations permettant l'organisation des secours (défibrillateurs, formations...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention à hauteur de :

- 50% du montant HT des sommes engagées pour les équipements.
- 70% du montant HT des sommes engagées pour les prestations : formations, sensibilisations, contrats de maintenance, étude technique.

Le montant minimum de subvention est de 500 € (avec un investissement minimal de 715 € HT). Les investissements ne peuvent être subventionnés si la demande ne respecte pas ce plancher.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande de subvention se fait directement en ligne depuis le Compte Entreprise sur [le site net-entreprise.fr](https://www.net-entreprise.fr) (rubrique Votre entreprise > Demander une subvention).

Contact :

Par téléphone au 3679 (service gratuit + prix de l'appel), du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Par email à preudir@carsat-aquitaine.fr.

Pour être accompagné dans la création et la prise en main du Compte entreprise, remplir [le formulaire](#).

Organisme

CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

- Accès aux contacts locaux

Web : www.ameli.fr/...

Liens

- [Annexe 1 – Pièces justificatives à fournir](#)
- [Annexe 2 - Déclaration sur l'honneur](#)

Source et références légales

Sources officielles

[Le cahier des charges](#).

[Les conditions d'attribution](#).